

La politique de défense de la France

**DISCOURS DE M. JACQUES CHIRAC,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DEVANT
LES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE DÉFENSE NATIONALE, LE 8 JUIN 1996**

Messieurs les ministres,
Messieurs les officiers généraux,
Mesdames et Messieurs les auditeurs,

C'est un plaisir pour moi de clore la 48^e session de l'IHEDN. J'attache une grande importance à cette institution. Instrument indispensable au maintien d'un lien étroit entre la nation et son armée, elle l'est plus que jamais au moment où notre défense s'apprête à connaître un changement profond.

C'est au « monde de demain » que vous avez consacré les travaux de votre session. Le choix de ce thème est judicieux, car nous vivons l'un de ces moments, rares dans l'histoire, où se dessinent les contours d'une époque nouvelle.

Notre environnement stratégique est transformé. L'Europe a été le théâtre principal des bouleversements qui ont suivi la chute du mur de Berlin et la levée du « rideau de fer » ; mais notre pays ne peut rester indifférent aux évolutions qui affectent aujourd'hui les autres continents. Il doit les encourager, les accompagner, car la France, et l'Europe, ont tout intérêt à l'organisation d'un monde véritablement multipolaire.

L'Asie dans son ensemble connaît une recomposition sans précédent avec la montée en puissance spectaculaire de la Chine et l'affirmation de l'Ansea. L'Amérique du Nord, du Canada au Mexique, crée une nouvelle zone de solidarité économique. L'Amérique du Sud

se rassemble autour du Mercosur. Le Proche-Orient et la Méditerranée, malgré les incertitudes actuelles, peuvent devenir un espace de stabilité et de solidarité. L'Afrique, malgré les clichés et les rechutes, trouve peu à peu sa voie vers le développement.

Dans ce monde différent, affranchi de la logique des blocs, les ressorts de la puissance deviennent plus variés : au poids du nombre ou des armes s'ajoutent, de plus en plus, la capacité économique, le potentiel scientifique et technique, l'aptitude à l'innovation dans tous les domaines.

Les menaces, elles aussi, changent : elles deviennent plus diffuses, plus imprévisibles. L'inégalité de développement, les risques migratoires, la résurgence de haines ethniques ou religieuses, le fanatisme et le terrorisme, le choc des ambitions régionales, la fragilité de nombreux États, l'affirmation de nouveaux acteurs, le maintien, dans des conditions parfois incertaines, de milliers d'armes nucléaires, le risque, toujours actuel, de prolifération de toutes les formes d'armes de destruction massive : autant d'éléments que la France doit prendre en compte dans son évaluation des menaces. Elle doit tirer les conséquences d'un véritable changement d'époque. La réforme engagée de notre défense s'inscrit dans cette perspective. Elle est fondée sur deux convictions.

Première conviction : l'Europe peut et doit s'affirmer à nouveau comme l'un des grands acteurs du monde. Il lui faut d'abord assurer, sur son sol, la paix et la sécurité. Pour les garantir, une nouvelle architecture de sécurité doit être construite, fondée sur trois piliers : une Union européenne forte, une Alliance atlantique rénovée et une organisation de sécurité européenne donnant toute sa place à la Russie ; mais l'Europe doit également contribuer à la stabilité globale, comme le commandent son histoire, son niveau de développement et ses intérêts. Elle doit donc se doter d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune.

Deuxième conviction : la France peut et doit jouer un rôle d'impulsion pour promouvoir, en Europe et dans le monde, ce nouvel équilibre qui se cherche depuis la fin de la guerre froide.

C'est avec cette double conviction que j'ai pris, depuis mon entrée en fonctions, les décisions et les initiatives que vous connaissez concernant la défense et la sécurité.

UNE RÉFORME GLOBALE

La réforme de notre politique de défense doit être globale, comme l'est la révolution stratégique actuelle. Les orientations que j'ai exposées, ici même, le 23 février dernier concernent donc tous les aspects de notre défense : la dissuasion nucléaire, les capacités de protection, de prévention et de projection, notre outil industriel enfin.

La dissuasion nucléaire, élément fondamental

La dissuasion nucléaire demeure, bien sûr, l'élément fondamental de notre défense et de notre sécurité.

Pendant de longues années encore, nous allons vivre sous l'ombre portée de la guerre froide et des milliers d'armes nucléaires accumulées alors par les superpuissances. En outre, plusieurs pays cherchent aujourd'hui à acquérir une capacité nucléaire militaire. Dans ce contexte, la dissuasion reste indispensable pour nous prémunir contre toute menace sur nos intérêts vitaux, quelles qu'en soient l'origine et la forme. C'est pourquoi mon premier devoir était de garantir à notre pays une force de dissuasion fiable et sûre aussi longtemps que notre sécurité l'exigera. Les six derniers essais nucléaires que j'ai autorisés n'avaient pas d'autre but.

Les moyens dont notre dissuasion disposera au cours des prochaines décennies lui permettront de s'adapter avec souplesse à l'incertitude qui entoure la nature des menaces et des risques futurs ; mais la stratégie nucléaire de la France demeurera dissuasive et donc défensive, excluant toute idée de bataille.

Des forces classiques adaptées aux enjeux de demain

Dans ce nouveau contexte international, la dissuasion nucléaire n'occupera plus la même place que pendant la guerre froide. Elle était alors la clef de voûte de notre défense, en ce sens que tout notre dispositif militaire lui était subordonné. La dissuasion constitue toujours l'assurance ultime de notre sécurité et la garantie de notre indépendance ; mais la stratégie d'action, qui repose sur des forces classiques

autonomes et projetables, des capacités de commandement fiables et des moyens de renseignement diversifiés, retrouve une importance nouvelle.

Les réformes que j'ai décidé d'entreprendre doivent permettre à la France de disposer de forces adaptées aux enjeux de demain.

La mission fondamentale de nos forces est et demeure la protection du territoire national et de la population française ; mais cette mission s'exerce de plus en plus au-delà de nos frontières, parfois aux marges de l'Europe, partout où des crises et des conflits peuvent, par contagion, menacer notre territoire et nos intérêts de sécurité.

L'urgente restructuration de notre industrie d'armement

Professionnelles, nos forces devront bénéficier des meilleurs équipements au meilleur coût. Cette exigence passe par la restructuration engagée de notre industrie de défense. La France dispose d'une remarquable industrie d'armement ; mais elle doit aujourd'hui s'adapter à une situation profondément nouvelle, où se conjuguent la baisse des dépenses militaires, la diminution des commandes à l'exportation et l'augmentation de la concurrence. Ces trois facteurs font peser une menace très sérieuse sur notre industrie de défense comme sur celle de nos voisins.

La restructuration de notre industrie d'armement est donc l'une des urgences de l'heure. C'est le sens des orientations que j'ai annoncées pour notre aéronautique et notre électronique de défense.

UNE GRANDE POLITIQUE EUROPÉENNE DE DÉFENSE

Globale, la réforme de notre politique de défense revêt une deuxième dimension qui est tout aussi importante : elle s'inscrit dans une grande ambition pour l'Europe. La dimension européenne s'impose d'abord pour nos forces classiques qui doivent être en mesure d'intervenir, chaque fois que nécessaire, dans un cadre européen et interallié.

L'armée professionnelle de demain, par sa mobilité et sa disponibilité, nous permettra de mieux répondre aux exigences de notre sécurité, mais aussi de celle de l'Europe et de sa défense collective

dans le cadre de l'Alliance. Elle nous permettra de mieux faire face aux nouveaux défis. Pour ne prendre qu'un exemple, la professionnalisation progressive de la composante française du corps européen en améliorera sensiblement l'efficacité opérationnelle.

La perspective d'une « dissuasion concertée »

La dimension européenne apparaît également dans notre dissuasion nucléaire. Le renforcement de notre coopération dans ce domaine avec la Grande-Bretagne est un élément important pour l'avenir. Lors du dernier sommet franco-britannique, nous avons souligné la très grande proximité de nos intérêts vitaux.

Les forces de dissuasion française et britannique ont un rôle spécifique à jouer dans la politique de sécurité commune. Il ne s'agit pas, bien sûr, de substituer une garantie française ou franco-britannique à la dissuasion américaine. C'est un renforcement de la dissuasion globale que nous voulons.

Cette coopération s'inscrit dans la perspective de la « dissuasion concertée » que le Premier ministre a tracée devant vous, en septembre. Il ne s'agit ni d'élargir unilatéralement notre dissuasion ni d'imposer à nos partenaires un nouveau contrat. Il s'agit de tirer toutes les conséquences d'une communauté de destin, d'une imbrication croissante de nos intérêts vitaux.

Compte tenu des différences de sensibilité sur l'arme nucléaire qui existent en Europe, nous ne proposons pas un concept achevé, mais une démarche progressive, ouverte aux partenaires qui souhaitent s'y engager.

Une nécessaire harmonisation européenne des programmes d'armement

La dimension européenne apparaît aussi dans la restructuration de notre industrie d'armement. De toute évidence, le défi ne peut être relevé au seul niveau national. Il appelle une réponse collective des pays européens concernés.

Notre volonté de construire une politique de défense européenne doit nous inciter à renforcer, au sein de l'Union, une base industrielle et technologique compétitive. Il faut donc réduire les

surcapacités existantes et créer une complémentarité industrielle et technologique qui fait aujourd'hui défaut. Nous devons, ensemble, identifier les créneaux d'importance stratégique où l'Europe ne peut accepter une situation de dépendance. Nous devons, ensemble, définir les moyens nécessaires à l'équipement de nos armées au meilleur coût. Nous devons, ensemble, harmoniser nos besoins, nos programmations et nos calendriers d'acquisition.

La remise en ordre de l'outil industriel français doit lui permettre de participer à ce grand dessein commun dans les meilleures conditions, comme plusieurs pays ont su le faire avant nous.

Déjà, la création d'une structure de coopération franco-allemande est un premier pas vers cette nécessaire harmonisation européenne des programmes d'équipement. Je souhaite que cette structure puisse s'ouvrir dès que possible à ceux de nos partenaires qui en approuvent les principes et en partagent les objectifs. Dans le même esprit, la coopération exemplaire engagée entre la France et l'Allemagne dans le domaine des satellites militaires d'observation doit nous permettre de progresser, notamment avec l'Italie et l'Espagne, vers la constitution d'un véritable pôle européen de renseignement spatial.

Une nouvelle organisation de sécurité européenne

Cette même ambition européenne inspire enfin les initiatives de la France pour bâtir une nouvelle architecture de sécurité continentale, autour des trois grands piliers que je mentionnais tout à l'heure.

L'Union européenne, d'abord. Elle doit franchir dès les prochains mois une étape décisive dans l'élaboration d'une véritable politique de défense commune. Nous avons derrière nous quarante ans de construction européenne. La solidarité économique, mais aussi politique, a fait des progrès considérables ; mais en ce qui concerne la sécurité, l'essentiel reste à faire, en dépit de l'acquis de la coopération que nous avons développée d'abord avec l'Allemagne, puis avec la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne.

L'histoire récente a fourni aux Européens, en Bosnie, une bonne illustration de leurs possibilités et de leurs limites actuelles. À l'actif, figurent la coopération militaire franco-britannique et la décision allemande, sous l'impulsion du chancelier Kohl, de participer à des opérations extérieures de maintien de la paix. Au passif, figure

l'incapacité présente des Européens à engager une action politico-militaire d'envergure sous leur responsabilité propre.

Il faut mettre fin à ce qui est perçu dans le monde comme l'impuissance européenne. Il faut bâtir notre politique européenne de défense commune, comme nous y engage le traité de Maastricht. La France et l'Allemagne doivent, ensemble, en montrer le chemin.

Notre but doit être de faire du Conseil européen l'institution suprême d'orientation et de décision dans ce domaine, notamment vis-à-vis de l'UEO. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous pourrons mettre en cohérence, dans un projet global, les acquis de nos différentes coopérations bilatérales.

Bras armé de l'Union, l'UEO doit se doter rapidement des capacités de conduite des crises qui lui font défaut aujourd'hui. C'est à cette condition qu'elle pourra jouer le rôle que lui attribue une autre réforme, capitale, celle de l'Otan, car notre politique européenne est inséparable de ce nouveau partenariat transatlantique dont j'ai décrit les fondements devant le Congrès des États-Unis.

L'identité européenne de défense : une priorité

L'Alliance atlantique s'adapte à son nouvel environnement stratégique. Elle doit acquérir plus de souplesse pour faire face à ses nouvelles missions, mais aussi pour accueillir de nouveaux membres et coopérer avec tous les autres États européens, à commencer par la Russie.

Plus souple, l'Alliance doit aussi être rééquilibrée. L'une des préoccupations essentielles de la France est de parvenir à un meilleur partage des responsabilités entre les États-Unis et l'Europe. Il y a quelques jours, la session ministérielle de Berlin a consacré le principe d'une identité européenne de défense au sein de l'Otan et donné les directives nécessaires pour la traduire dans les faits. Telle doit être notre priorité au cours des prochains mois.

Le succès de Berlin n'était pas acquis d'avance sur un sujet où la tentation du conservatisme était forte de part et d'autre de l'Atlantique. Ce progrès majeur doit beaucoup à la coopération étroite qui s'est développée avec nos principaux partenaires européens et au

dialogue confiant que nous avons su renforcer avec les États-Unis. Je m'attacherai à préserver l'une et l'autre.

Demain, les Européens pourront donc utiliser, sous la responsabilité de l'UEO, les moyens de l'Alliance pour conduire des opérations dans lesquelles les États-Unis ne souhaiteraient pas s'impliquer directement. Loin de distendre le lien transatlantique, la décision de Berlin le renforce, en accroissant les capacités d'initiative et d'intervention des pays européens. Un partenaire plus responsable est aussi un partenaire plus fiable.

Cette décision, si elle s'inscrit bien dans les faits, ouvre la voie à une participation pleine et entière de la France aux structures d'une Alliance dont les principes et les modes de fonctionnement auraient été profondément transformés. Le dessein européen et la solidarité transatlantique, également nécessaires à la paix et à la stabilité, se trouveront alors réconciliés.

Une organisation de sécurité européenne élargie

Nous devons, enfin, bâtir une organisation de sécurité européenne élargie, donnant toute sa place à la Russie.

C'est dans cet esprit que nous avons récemment, Boris Eltsine et moi-même, souligné la nécessité de renforcer l'OSCE, afin d'en faire le cadre de cette nouvelle architecture européenne. C'est dans le même esprit que nous avons souhaité un développement des consultations politiques entre l'Union européenne et la Russie sur les questions de sécurité, et que j'ai appelé à la conclusion d'une charte ou d'un accord entre l'Otan et la Russie.

Ce pays est à la veille d'échéances électorales très importantes. Nous devons soutenir ses efforts dans sa marche vers la démocratie et l'économie de marché. Nous devons surtout faire comprendre à ce grand peuple ami de la France que nous ne cherchons ni à l'affaiblir ni à l'isoler. Une Russie forte et démocratique est indispensable à la paix et à la stabilité de l'Europe et du monde.

NON-PROLIFÉRATION ET DÉSARMEMENT

Puissance à vocation mondiale, la France exerce des responsabilités particulières. Elle doit apporter toute sa contribution à la limitation des armements et à la lutte contre la prolifération, deux enjeux majeurs de notre temps.

Succédant au surarmement qui a marqué la guerre froide, le nouvel environnement stratégique permet des progrès résolus sur la voie du désarmement. Cette responsabilité incombe au premier chef aux États-Unis et à la Russie. Les accords Start I et Start II doivent leur permettre de réduire leurs arsenaux stratégiques de 70 % en 2003.

La fin de la guerre froide, en donnant au nucléaire une place moins centrale, a permis d'élargir le champ du désarmement. La France est d'autant mieux préparée à jouer un rôle d'impulsion dans ce domaine qu'elle a toujours défendu une approche du désarmement fondée sur des principes aujourd'hui admis par tous : le droit de chacun à la sécurité, la recherche d'un équilibre des forces au plus bas niveau possible, la définition d'étapes réalistes et l'importance décisive de la vérification.

C'est pourquoi j'ai engagé notre pays dans une démarche conforme à ses intérêts comme à ses responsabilités. C'est vrai d'abord dans le domaine nucléaire. La sécurité de notre pays étant durablement garantie grâce aux résultats de notre ultime série d'essais, j'ai pu en annoncer l'arrêt définitif et la fermeture de nos installations d'expérimentation dans le Pacifique.

La France ne ménagera aucun effort pour permettre la conclusion rapide des négociations de Genève sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre pays, le premier, a préconisé que ce traité repose sur l'option zéro, c'est-à-dire l'interdiction de tout essai d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire, quel qu'en soit le niveau. Dans quelques jours à Genève, devant la Conférence du désarmement, j'appellerai à la mobilisation de tous pour permettre la signature du traité dès cet automne.

Dans le même esprit, j'ai pu annoncer l'arrêt de la production de toute matière fissile à des fins militaires et la fermeture des usines de Pierrelatte et Marcoule. La France souhaite qu'une convention

interdise dès que possible, dans le monde entier, la production de ces matières.

Notre pays apporte également son soutien au développement des zones exemptes d'armes nucléaires. Il l'a montré en signant, au cours des derniers mois, les protocoles des traités de Rarotonga et de Pelindaba, qui établissent de telles zones dans le Pacifique Sud et en Afrique.

Enfin, sans que notre sécurité soit en rien diminuée, j'ai pu annoncer une réduction significative de nos forces nucléaires, avec la fermeture du site d'Albion, le démontage des missiles Hadès, et la limitation à quatre du nombre de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération.

Ces mesures importantes illustrent la volonté de la France de contribuer activement à la lutte contre la prolifération et à la réduction des armes nucléaires, conformément au programme d'action adopté par consensus lors de la Conférence de prorogation du traité de non-prolifération. Ces mesures servent l'intérêt de la France, car la pérennité de ce traité répond à l'un de nos intérêts de sécurité essentiels. Or, cette pérennité est liée au respect des engagements pris par les cinq puissances nucléaires et l'ensemble de la communauté internationale.

Je ne pense pas, pour autant, qu'une participation de la France à des négociations internationales sur la réduction des armements nucléaires soit d'actualité. Notre capacité de dissuasion a été définie, dans la nouvelle planification, à un niveau strictement mesuré pour garantir notre sécurité. La taille des arsenaux stratégiques et tactiques qui subsistent pour longtemps en Russie et aux États-Unis demeure sans commune mesure avec celle des capacités françaises ou britanniques. Trop d'incertitudes pèsent en outre sur l'avenir de paramètres essentiels pour notre défense, tels que le traité ABM, gage de stabilité stratégique, ou le respect des régimes de non-prolifération.

Aujourd'hui, d'autres champs du désarmement doivent nous mobiliser. Nous devons, avec détermination, poursuivre nos efforts pour éviter la prolifération des autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La ratification générale de la Convention interdisant les armes chimiques, et sa mise en œuvre effective, constituent une priorité. La France souhaite aussi la mise en place d'un régime de vérification de la Convention d'interdiction des armes biologiques.

Nous devons renforcer la stabilité sur notre continent, en adaptant le traité sur les forces conventionnelles en Europe au nouveau contexte stratégique et en appliquant l'accord de réduction des armements dans l'ex-Yougoslavie qui doit être signé prochainement à Oslo. Le rôle et l'autorité de l'OSCE, dans ce domaine aussi, doivent être mieux affirmés.

Dans le même esprit, nous devons encourager la conclusion d'accords régionaux de réduction des armements et de prévention des crises, au Proche-Orient, en Méditerranée, en Asie du Sud. Il appartient aux pays concernés de trouver la voie de tels arrangements ; mais la France est prête, s'ils le souhaitent, à en favoriser la conclusion et à contribuer à leur mise en œuvre.

Enfin, le fléau de la dissémination des mines antipersonnel, qui frappent aveuglément, chaque année, des dizaines de milliers de victimes innocentes, appelle une mobilisation urgente de la communauté internationale. La France ne ménage et ne ménagera aucun effort à cet effet. Elle a annoncé, en septembre dernier, un moratoire sur la production de toutes les mines antipersonnel qui s'ajoute à celui, déjà en vigueur, sur les exportations. Elle a engagé la réduction, par destruction des stocks existants. Nous devons encore progresser dans cette voie pour que, le moment venu, tous les pays puissent unir leurs efforts en vue de l'interdiction totale et générale de ces mines.

*
**

Mesdames et Messieurs,

Le monde d'hier, qui s'efface sous nos yeux, avait d'autres caractéristiques plus rigides, d'autres exigences, parfois plus dramatiques, et d'autres lois, apparemment plus simples, que le monde nouveau qui s'ébauche. Si nous ne parvenons pas à mesurer pleinement l'ampleur de la mutation engagée, si nous n'avons pas assez de détermination pour en tirer toutes les conséquences, nous serions rapidement condamnés à subir les événements au lieu de contribuer à les façonner.

C'est ce qui explique mon choix d'une révision en profondeur de notre politique de défense. Avec votre aide, je veux que la France soit à la hauteur des défis de ce monde nouveau.

La politique de défense
de la France

C'est parce que nous serons capables de nous unir autour d'objectifs élevés que notre pays jouera, en Europe et dans le monde, un rôle à sa mesure. Je vous remercie du concours que vous apportez à ce grand dessein national et européen.

Jacques CHIRAC
Président de la République